

Les mois passent, les CPIP se lassent !

L'équipe du SPIP en poste au sein du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé craque !

Depuis plusieurs mois, les CPIP sont au plus mal. Nous avons alerté à plusieurs reprises notre hiérarchie mais nous n'avons encore vu aucune amélioration. Il nous est rétorqué, depuis la rentrée, que notre charge de travail a diminué du fait de l'arrivée de nouveaux collègues et que nos effectifs sont très corrects.

Nous ne disons pas le contraire. Certes, le nombre de personnes prises en charge par CPIP a diminué mais les difficultés ne se situent pas là ! A titre d'exemple :

- **Toujours pas de communication des pièces judiciaires (casiers judiciaires, notices individuelles...).** Les CPIP reçoivent très régulièrement les arrivants sans même que la fiche pénale ne soit renseignée. Comment peut-on ensuite, alors que l'on nous parle du RPO1 dans les services, envisager un début de prise en charge digne de ce nom? Comment faire un entretien arrivant quand la personne vous indique qu'elle est condamnée pour vol et que vous apprenez après l'entretien qu'elle est prévenue pour viol ou apologie du terrorisme ?
- **rôles des débats contradictoires définis très tardivement (au mieux 15 jours avant la date).** Un tableau « DIALOG » a été mis en place afin que les CPIP indiquent au JAP si la demande d'aménagement de peine est prête. Si le principe peut être intéressant, il est difficilement exploitable. Comment indiquer qu'un dossier est prêt quand vous n'avez pas de date d'audience de Débats Contradictaires ? Il est alors impossible de réserver une date de Semi-Liberté ou de PSE. Il n'est pas possible non plus de dire aux partenaires à partir de quelle date le détenu pourra intégrer un dispositif. Du coup, lorsque le dossier est enrôlé, le CPIP se trouve dans l'obligation de gérer la situation en urgence. Pourquoi ne pas fixer une date d'audience à 3 mois qui soit transmise à la personne dès sa demande déposée ? Ainsi, les détenus ne reprocheraient pas aux CPIP des dates de Débats Contradictaires trop tardives.
- **L'absence de communication**
Nous déplorons des retours très tardifs sur les réunions tenues avec les partenaires institutionnels mais aussi avec la direction de l'établissement depuis plusieurs mois (JAP, partenaires associatifs, partenaires institutionnels, services de la détention...). Nous ne notons aucune amélioration notable.
A titre d'exemple, nous n'avons eu qu'un mail pour toute communication à l'équipe sur le fonctionnement du quartier Confiance à une semaine de l'ouverture. De plus, les collègues référentes de ce quartier ont été prévenues le vendredi après-midi qu'une formation débutait le lundi matin et que leur présence était obligatoire. Enfin, nous avons dû rédiger des avis sur les détenus ayant postulé sans connaître les critères demandés. Certains CPIP ont été informés de l'ouverture de ce quartier par les détenus eux-mêmes.
- **Les blocages en détention**
Nous souhaiterions également avoir un positionnement clair de la Direction de l'établissement sur les blocages des CPIP en détention. Ces blocages font perdre un temps conséquent sur une journée.

– **Les questionnements des familles**

Nous ne savons plus quoi dire aux familles en souffrance face au silence des différents services de la détention. A titre d'exemple, les familles ne sont pas informées de l'obtention de leur permis de visite, et ce parfois depuis plusieurs mois, alors qu'il leur est demandé une enveloppe timbrée pour que le service des parloirs les informe de la décision.

Nous avons bien conscience que cela ne relève pas du SPIP mais que dire aux familles?! Nous attendons une réponse claire : Peut-on communiquer le numéro des gradés des parloirs aux familles ? Et celui de la régie des comptes nominatifs pour que les familles comprennent les raisons des rejets de leurs virements bancaires? Et celui du vagemestre gérant les cartes téléphoniques ?...

Nous avons bien conscience que ces services sont eux-aussi en grande difficulté mais le SPIP ne peut régler tous ces problèmes et doit se recentrer sur ses missions.

Tous ces dysfonctionnements entraînent un stress permanent, un travail continuellement dans l'urgence et une grande frustration quant au travail réalisé.

Lors du retour sur expérience concernant l'ouverture du CP Paris La Santé, il est clairement ressorti que notre souffrance était principalement due au fait que nous pallions quotidiennement les dysfonctionnements des différents services ainsi qu'à l'absence de communication de notre hiérarchie mais cela n'a rien changé.

C'est uniquement grâce au professionnalisme et au sens du service public de l'équipe du SPIP que notre service fonctionne mais à quel prix ?

Stress, épuisement, inquiétude professionnels, heures supplémentaires (il suffit pour cela de jeter un coup d'oeil sur nos comptes origine)...

Ce n'est pas avec plaisir que nous rédigeons ce tract. Rappelons que nous étions tous volontaires pour venir travailler en milieu fermé. Aujourd'hui, nous n'avons plus l'impression d'être entendus. Les risques psycho sociaux sont réels.

Faut-il attendre que les personnels s'effondrent ?

La CGT SPIP 75 exige que des améliorations soient apportées rapidement dans la gestion des Débats Contradictoires pour avoir des rôles a minima un mois à l'avance ainsi que dans la constitution des dossiers (casiers, notices, fiche pénale...) afin de pouvoir travailler avec plus de professionnalisme.

La CGT SPIP 75 demande l'organisation de réunions en présence de l'équipe avec les JAP, la direction de l'établissement, les partenaires pour que des réponses soient trouvées au plus vite sur les points cités.

A Paris le 21 octobre 2019